Commune de \*\*\*\*

54150 LES BAROCHES

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie 5 rue de l’Eglise

54150 LES BAROCHES

|  |  |
| --- | --- |
| Convocation du 20 Mars 2023  Affichée le 20 Mars 2023 | Du Samedi 25 mars à 10H00  Mairie de LES BAROCHES salle du Conseil . |
|  |  |

**Etaient Présents :**

**Mesdames BAUCHEZ Christine, EVRARD Caroline , GIB Mireille, PRINGAULT Andrée.**

**Messieurs DANTONNEL Jean François, GENCO Mattéo, LEXA Benoit, LOUYOT Etienne, PASQUER Pascal, TONCEV Goran**

Présents : 10/10 Représentés 0 Absents :0

Présidence : C BAUCHEZ Maire sauf vote CA 2022

Secrétaire désignée : A PRINGAULT

**ORDRE DU JOUR**

1/ Compte administratif 2022 et Compte de Gestion 2022

2/Affectation du Résultat 2022

3 Vote des Taxes pour 2023

4/ BP 2023

5/ Devis sur Jeux ( remplacement TOBOGGAN et sol au pied de la balançoire )

6/Si devis reçus sur sécurité routière : Chicanes à GENAVILLE rue St Eloi et radars pédagogiques à LES BAROCHES et GENAVILLE

7/ si 3ème devis reçu : travaux sur Chemin de l’Etang .

8/ Vente du bâtiment de GENAVILLE après procédure de remise des offres et envoi des

justificatifs de financement .

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 10 H par le maire C BAUCHEZ

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance : Mme A PRINGAULT

Les débats sont ouverts sur les questions à l’ordre du jour ; aucune demande de point complémentaire n’ayant été formulée.

**1/ Compte administratif 2022 et Compte de Gestion 2022**

Le maire se retire pour le vote , la présidence de la séance est reprise par Mr Benoit LEXA .

**Vote du Compte Administratif de l’exercice 2022 et arrêté des comptes :**

**INVESTISSEMENT**

Dépenses Prévu : 368 456,22 €

Réalisé : 107 328,52 €

Reste à réaliser : 165 227,11 €

Recettes Prévu : 368 456,22 €

Réalisé : 81 031,66 €

Reste à réaliser : 0

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses Prévu : 528 762,13 €

Réalisé : 143 481,67 €

Reste à réaliser : 0

Recettes Prévu : 528 762,13 € Réalisé : 591 578,43 €

Reste à réaliser : 0

**Résultat de clôture de l’exercice** :

Investissement : - 26 296,86

Fonctionnement : 448 096,76

Résultat global : 421 799,90

**Vote favorable : 9 voix /9**

**Compte de Gestion :**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur Loic DUPON, comptable à la clôture de l’exercice .

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures .

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif .

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracés et les résultats de l’exercice .

**Vote favorable : 10 voix / 10**

**2/Affectation du Résultat 2022**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2022 le 25 mars 2023, Considérant qu’il y a lieu de prévoir l’équilibre budgétaire

Statuant sur l’affectation du résultat d’exploitation de l’exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de 147 214,43

un excédent reporté de 300 882,33

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 448 096,76

Un déficit d’investissement de 26 296,86

Un déficit des restes à réaliser de 165 227,11

Soit un besoin de financement de 191 523,97

**Décide d’affecter le résultat d’exploitation de l’exercice 2022 comme suit :**

**RESULTAT D’EXPLOITATION AU 31/12/2022 EXCEDENT 448 096,76**

**AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE ( 1068) 191 523,97**

**RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) 242 418,05**

**RESULTAT D’INVESTISSEMENT REPORTE (001) DEFICIT 26 296,86**

**Vote favorable : 10 voix / 10**

**3 Vote des Taxes pour 2023**

Le maire propose le vote des taxes, sans augmentation, au même taux que ceux votés en 2022 .

Il est précisé que depuis 2016, les taux des taxes votés par la Commune n’ont pas été augmentés

Taux Foncier Bâti : 23,77%

Taux Foncier non Bâti : 14,35%

Taux taxe habitation ( pour résidence secondaire uniquement ) : 5,78%

Soit un produit total souhaité de 65 545 €

**Vote favorable : 10 voix / 10**

**4/ BP 2023**

Vote des propositions nouvelles du Budget Primitif de l’exercice 2023 :

INVESTISSEMENT

Dépenses 381 799,91

Recettes 561 181,76

FONCTIONNEMENT

Dépenses 477 245,05

Recettes 477 245,05

Pour rappel , total Budget

INVESTISSEMENT

Dépenses 561 181,76 ( dont 165 227,11 de RAR )

Recettes 561 181,76 ( dont 0 de RAR )

FONCTIONNEMENT

Dépenses 477 245,05 ( dont 0 de RAR )

Recettes 477 245,05 ( dont 0 de RAR )

**Vote favorable : 10 voix / 10**

**5/ Devis sur Jeux ( remplacement TOBOGGAN et sol au pied de la balançoire )**

Considérant que le tobogan n’est plus aux normes de sécurité et a été installé il y a plus de 30 ans .

Il apparaît nécessaire de remplacer ce jeu apprécié des enfants

Plusieurs devis ont été sollicités pour des montants variant de 13 742 € TTC pour un simple tobogan à 30 478,80 € TTC pour des structures plus complexes .

**Le devis de la société EPSL pour un montant TTC de 22 461,97 € portant sur une structure SUNNY 13900 avec sol de sécurité est retenu.**

Le Conseil donne pouvoir au Maire de solliciter les subventions auprès du Département et de la Région pour cette opération .

Le plan de financement définitif de l’opération sera soumis au Conseil dès réception des réponses pour les subventions .

**Vote favorable : 10 voix / 10**

**6/Si devis reçus sur sécurité routière : Chicanes à GENAVILLE rue St Eloi et radars pédagogiques à LES BAROCHES et GENAVILLE :**

Un seul devis ayant été reçu pour des radars pédagogiques, ce point est reporté au prochain Conseil Municipal .

**7/ si 3ème devis reçu : travaux sur Chemin de l’Etang .**

Le chemin qui conduit à l’étang est en mauvais état en plusieurs endroits.

Ce chemin est très utilisé par les affouagistes, les pécheurs et chasseurs et présente une belle promenade pédestre ou à Vélo dans la nature .

Trois entreprises ont été consultées et trois devis reçus :

* Devis de la société EUROVIA pour la réfection de la totalité du chemin sur 1,6 Kms à un montant TTC de 112 051,73 € ( dérasement d’accotements sur 3 200 ML et travaux sur 6 400 M2)
* Devis de l’ entreprise BARVAUX pour la réfection de deux zones les plus endommagées pour un montants de 27 300 € TTC ( Terrassement de masse pour restructuration du fond de forme sur 0,20 m puis apport de matériaux concassés sur 0.15 sur 1 820 M2 + arasement des bords du chemin sur 910 ML
* Devis de l’entreprise MAIRE pour un montant de 25 212 € TTC ( rechargement du chemin sur 1 225 M2 + arasement sur 2 cotés et sur 1 KM de long + réfection d’enrobé sur 50 M2)

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de retenir le devis de la société BARVAUX pour un prix TTC de 27 300 € mais d’organiser une réunion technique de la commission des travaux avec l’entreprise avant de valider la commande .

Il sera notamment examiné si d’autres zones du chemin ne doivent pas être prises en compte.

**Vote favorable : 10 voix / 10**

**8/ Vente du bâtiment de GENAVILLE après procédure de remise des offres et envoi des**

**justificatifs de financement .**

Lors de sa séance du 22 décembre 2022, le Conseil a décidé de proposer à la vente aux habitants du village l’immeuble sis à GENAVILLE ( ancienne école et logement ) .

Les habitants intéressés ont pu visiter l’immeuble et ont été invités à déposer des offres sous pli cacheté avec justificatif de financement pour le Samedi 4 février 2023 à 10 heures, en mairie.

Les plis ont été ouverts à 10 heures en présence des personnes déposant une offre , de Madame C BAUCHEZ Maire, Mme A PRINGAULT adjointe et de Mr JM HYPOLITE habitant de la Commune.

3 offres ont été formulées :

* Offre de la Société RSP FIBRE représentée par Messieurs PETIDEMANGE au prix de 102 000 € net vendeur + attestation de disponibilités bancaires d’un montant supérieur au prix proposé
* Offre de Mr Régis RAVEL : 67 300 € + un justificatif de financement du prix proposé et des frais d’acte .
* Offre de Madame Lenka CAPOVA : 100 000 € net vendeur .

Madame CAPOVA a formulé, par courriel du 4 février 2023 à 10H17, une contre proposition au prix net vendeur de 115 000 € en indiquant avoir le financement bancaire sans en justifier .

Les financements produits à l’appui des deux meilleures offres ne présentant pas de caractère certain, il a été demandé à Messieurs PETITDEMANGE et à Madame CAPOVA, par lettre du 20 février 2023, de déposer au plus tard le 22 mars 2023 un justificatif de financement pour que le Conseil puisse statuer sur les offres proposées .

Messieurs PETITDEMANGE ont déposé le 21 mars 2023 un engagement de paiement comptant avec une attestation bancaire de solde excédant le prix proposé et un descriptif de leur projet de réhabilitation de l’immeuble .

Madame CAPOVA a déposé le 24 ou 25 mars 2023 un accord de principe de financement bancaire antidatée par apposition d’une date manuscrite mentionnant 23/03/2023. L’accord non signé était valable 10 jours à compter de la date modifiée par écriture manuscrite et le projet de financement est établi avec un prix d’acquisition de 106 000 € et 30 000 € de travaux .

Considérant que le financement présenté par Madame CAPOVA n’est pas suffisamment fiable que Madame CAPOVA a augmenté son offre après l’ouverture des plis, que le projet de Messieurs PETITDEMANGE présente plus de garanties tant pour l’acquisition de l’immeuble que des possibilités de réaliser les travaux nécessaires à une réhabilitation de qualité .

**Le Conseil à la majorité de 9 voix sur 10, retient l’offre présentée par la société RSP Fibre représentée par Messieurs PETITDEMANGE ou toute autre personne morale constituée par Messieurs PETITDEMANGE au prix net vendeur de 102 000 €uros .**

**Le Conseil donne pouvoir au Maire d’accomplir et signer tous les actes nécessaires à cette vente.**

**Vote favorable : 9 voix / 10 . une abstention C BAUCHEZ**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus .

Le Maire Le secrétaire

Christine BAUCHEZ Andrée PRINGAULT